



## - LE PETIT BULLETIN DES MICHARAUDS -

NUMERO 27 6 Septembre 2016

### ➤ A vos agendas !

- **Le 25 septembre** :  
Repas de la St Michel.
- **Le 2 octobre** :  
Concert à l'église.
- **Le 6 novembre** :  
Matinée boudins de La Fraternelle.
- **Le 20 novembre** :  
Repas chevreuil de La ACCA.
- **En décembre** :  
Découverte de la crèche à l'église.



### ➤ Les soirées quinguettes 2016

Trois belles soirées du crépuscule au ciel étoilé. Quel plaisir de déguster les petits mets que chacun avait composés pour partager ensemble, tout ça accompagné de

boissons fraîches. Bavardages, parties de boules, mini concours ou presque ! Merci à tous ceux qui par leur présence, leur ouverture d'esprit, leur envie de dialoguer, d'échanger ont fait vivre ces soirées sympathiques et conviviales. Bien sûr certains n'ont pas pu venir parce que pris ailleurs mais ils nous ont dit leur motivation pour que ce temps perdure et déjà c'est un soutien à notre petite action. Nous essaierons l'année prochaine de programmer plus à l'avance ces soirées rencontres et d'ores et déjà nous vous invitons à la poursuite de Guinguette en 2017.



Christian et Richard

### ➤ La fête des voisins

La Fête des voisins vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage, les

voisins immédiats. Elle est organisée par les citoyens eux-mêmes.

Elle permet de développer la cordialité et la solidarité dans son milieu de vie. Ce jour-là les voisins se rencontrent et partagent un repas improvisé. Pour cette raison, chacun est invité à apporter un plat que tous se partageront. Des parties de boules agrémentent largement cette fête facilitant ainsi le dialogue avec chacun.

Quelques quartiers de notre village organisent cette fête, comme par exemple, depuis déjà 8 ans, le quartier Les Pilatières, La Combe et anciennement le quartier du Mollaret se sont regroupés et c'est toujours avec plaisir qu'ils accueillent de nouveaux voisins. Leur rendez-vous est pris pour le vendredi 7 Juillet 2017.



La relève est assurée : photo d'Agnès et Estebann

## ➤ Le repas fermier / la fête de l'école

"L'activité du sou des écoles a été très chargée en cette fin d'année scolaire.

Le 12 juin, nous étions présents sur le marché des fermes de St Michel de St Geoirs pour l'organisation du deuxième "repas cochon". Malgré les 125 repas servis, nous n'avons pas pu accepter toutes les personnes qui le désiraient.

Un grand merci à la ferme Mabily pour leur accueil et la mise à disposition d'un abri.

Le 17 juin, les enfants nous ont offert un magnifique spectacle mis en place par les instituteurs et les personnes des NAP, lors du barbecue de fin d'année. Encore une fois

le soleil était de notre côté et frites, grillades et boissons ont fait le plaisir des petits et grands. La soirée s'est déroulée dans une ambiance festive une grande partie de la nuit.

Toute l'équipe du sou remercie les bénévoles qui ont été très présents cette année, les maires de nos trois communes qui ont accepté de nous prêter salle et voiries pour toutes nos manifestations, les secrétaires de mairie pour tous les papiers qu'elles ont dû photocopier et distribuer et bien sûr, les habitants des 3 communes pour leur générosité.

Vous pourrez nous retrouver dès la rentrée pour de nouvelles manifestations sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur ».

L'équipe du Sou



## ➤ Le concours de boules

Malgré les mauvaises conditions météorologiques de ce 23 juillet, les amoureux de la pétanque se étaient donné rendez-vous sur la place du village pour



participer au traditionnel concours de boules organisé par la commune. Nous avons comptabilisé 48 doublettes. Félicitations aux finalistes et rendez-vous l'année prochaine !



### ➤ L'école des petits malins

Malgré la motivation et les efforts sans fin des parents délégués du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Toutes Aures, nous n'avons pas pu garder notre 2<sup>ème</sup> classe ouverte sur notre commune.

75 élèves sont inscrits sur le RPI Toutes Aures, dont la répartition est la suivante :

- 25 enfants sur St Michel de St Geoirs regroupant la petite, moyenne et grande section (7 PS, 8 MS et 10 GS) sous la direction de Magali TERNAN.



- 24 enfants sur St Geoirs avec les CP, CE1 et une partie des CE2 (10 CP, 9 CE1, et 5 CE2) dirigés par Ingrid SGARRA.

- 26 élèves sur Brion avec la 2<sup>ème</sup> partie des CE2, le CM1 et le CM2 (6 CE2, 8 CM1 et

12 CM2) sous la responsabilité de Emilie BERRIER SERAFIN les lundis, mardis, mercredis et vendredis et de Karima LAKBIR les jeudis.

Dans le cadre de l'organisation des NAP, nous recherchons des bénévoles qui auraient du temps à consacrer aux enfants ainsi que du matériel (type légos, kappla, petites voitures, etc.). Merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

### ➤ Ouverture de la chasse

Durant certaines périodes de l'année, chasseurs et randonneurs se doivent de partager le même espace naturel avec la même légitimité dans cet environnement. La période d'ouverture générale de la chasse est fixée pour le département de l'Isère du 11 septembre 2016 à 7 heures au 28 février 2017 au soir. Fermeture le vendredi y compris les vendredis fériés.

### ➤ Alertes sanitaires

#### • La pyrale du buis

Après les ravages causés par des insectes sur les palmiers au bord de la Méditerranée, une autre invasion apparaît aujourd'hui : celle des papillons asiatiques, les pyrales du buis. Une prolifération qui a commencé en Alsace il y a quelques années mais qui se propage à plusieurs départements comme dans l'Ain ou l'Isère et qui envahissent les maisons.

C'est un papillon nocturne, attiré par la lumière, qu'on peut voir tourner autour de lampadaires, mais qu'on ne voit voler de jour que s'il a été effarouché. La chenille de ce papillon ne semble consommer que des feuilles de buis. Il s'agit d'une espèce envahissante, qui figure depuis 2008 sur la liste d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes. Son introduction accidentelle en France a été repérée en 2008, mais le nombre d'individus laisse penser qu'elle date de 2005 au moins. Depuis, cette espèce

est régulièrement signalée en Alsace, et plus récemment en Île-de-France et en Poitou-Charentes, dans le Rhône, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Aube et les Pyrénées-Orientales.



### • Le frelon asiatique

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne source alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche,

- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la

mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que des nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est : de confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas, de rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles, d'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs, d'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace, n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.

- des fiches techniques disponibles sur le site de la FREDON ([www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

**FRGDS** : *Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire*

**FREDON** : *Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles*

*Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.*



### ➤ Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s). Pourquoi ? Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin

de les gérer, il est indispensable de savoir où elles se situent. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage). Enfin, les aides ou subventions allouées à l'apiculteur dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus il y aura de déclarations, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile et plus les aides seront nombreuses.

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la 1<sup>ière</sup> ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou par papier en retournant le document Cerfa n° 13995\*02 à votre GDS.



### ➤ Le bulletin municipal

Le prochain bulletin sera édité en janvier 2017. Merci de faire passer vos articles et photos avant le 15 décembre auprès de Céline ou par le biais de la Mairie.

Vous en remerciant par avance.

Bonne lecture !

Le secrétariat de la mairie est ouvert le mardi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 15 à 11 h 45.



## ➤ Infos de Bièvre Isère Communauté

### • 2<sup>e</sup> Bièvr'athlon le 18 septembre

Vous trouverez toutes les informations directement sur internet par le lien suivant : <http://bievre-isere.com/formulaires-en-ligne/bievrathlon/>.

N'hésitez pas et inscrivez-vous.

### • Les Tulliners

Le prochain concert de la saison 2016 des "Journées Ninon Vallin" va se dérouler le :  
**Samedi 1er octobre à 20 h 30 à la salle  
des fêtes de Nantoin.**

Passionnés de musique irlandaise, Les Tulliners sont allés dans ce pays étudier la musique traditionnelle. Le travail d'adaptation qu'ils ont réalisé dans le respect de cette tradition donne à leur musique une sonorité et une originalité dans le sens propre du terme qui vous transporte à Dublin, Cork ou Galway. L'accord entre instruments traditionnels et actuels rend cette musique plus vivante que jamais, et permet à ce groupe celtique de musiques et de chansons traditionnelles irlandaises d'établir un lien entre passé et modernité. Il arrive même qu'emporté par la musique et la voix des chanteurs, des spectateurs se mettent à danser ! Les billets sont en vente à l'Office du Tourisme de La Côte Saint André (04 74 20 61 43), l'Office du Tourisme de St Etienne de St Geoirs (04 76 36 25 86), les places peuvent aussi être réservées par mail ([asso.ninonvallin@gmail.com](mailto:asso.ninonvallin@gmail.com)) ou par téléphone (06 08 45 49 17).

Plus de précisions sur : <http://www.ninonvallin.fr/94+commande-de-billets.html>

### • Les conduites à risques

Dans le cadre des actions de prévention des conduites à risques engagées par le Syndicat

Mixte du Pays de Bièvre Valloire et suite au diagnostic réalisé par l'IREPS RA en 2014-15 sur les consommations d'alcool et conduites à risques des jeunes du territoire, un groupe d'acteurs volontaires s'est formé pour penser des actions de prévention des conduites à risques. Plutôt que d'aborder la question des consommations des jeunes de manière directe et d'en rappeler encore une fois les risques, ce groupe a souhaité mettre en place une soirée qui permettrait de démontrer aux acteurs, aux jeunes et aux parents que valoriser et encourager les jeunes dans leurs compétences est l'un des leviers possible pour agir sur les conduites à risques. Le Conseil Départemental et la ville de la Côte St André soutiennent également cette action.

Rendez-vous donc **vendredi 7 octobre** à partir de 16 h au Château Louis XI à la Côte St André. L'entrée est libre et gratuite.

#### Au programme :

16 à 18 h : Forum avec les partenaires jeunesse

18 et 20 h 30 : Scènes « Honneur aux jeunes 2 fois 30 mn de spectacle offert par des jeunes du territoire.

19 h - pour les adultes : Conférence débat « Renforcer et valoriser les compétences psychosociales des jeunes, un levier pour agir sur les conditions à risque ? »

19 h 30 pour les jeunes : Ateliers d'expression « Dis-le tout haut ! »

21 h : Snack et échanges.



### • Festival « Les' Arts en herbe »

**Du 21 octobre au 5 novembre**, Bièvre Isère Communauté organise la 9<sup>e</sup> édition du festival jeunesse « Les' Arts en herbe ». Auparavant organisé sur l'ex Région Saint-Jeannaise, ce festival vient enrichir l'offre culturelle du territoire de Bièvre Isère Communauté. Il se déroulera sur les

communes de Beauvoir de Marc, Châtonnay, Meyrieu les Etangs et Villeneuve de Marc.

**Au programme** : spectacles, animations et jeux pour les petits et les tout petits.

Les places pour les spectacles sont limitées, inscription vivement conseillée.

Renseignements et inscriptions :

04 74 59 79 40 [bievre-isere.com](http://bievre-isere.com)

### • Extension du portail famille

Pour la rentrée 2016, et afin de préparer les démarches d'inscription des familles, Bièvre Isère Communauté étend son réseau d'inscriptions en ligne pour les accueils de loisirs 3-17 ans et le rend accessible à l'ensemble des habitants du territoire.

Lors des dernières vacances, seules les familles de l'ancien territoire de Bièvre Isère communauté avaient accès à ce mode d'inscription. Il est désormais possible pour les familles de l'ex-territoire de la région St-Jeannaise d'en profiter !

Renseignements au 04 74 20 88 71

[famillesolidarite@bievre-isere.com](mailto:famillesolidarite@bievre-isere.com)  
[bievre-isere.com](http://bievre-isere.com)

### • Guide Famille-Solidarité 2016-2017

Le nouveau guide Enfance et Famille de Bièvre Isère Communauté est disponible en mairie. Ce guide vous permettra de trouver le bon contact, au bon moment, pour pouvoir accompagner les jeunes générations dans leur épanouissement et permettre, à chaque famille, de trouver le mode de garde approprié à ses besoins.

Renseignements au 04 74 20 88 71.

**Bièvreisère**  
communauté

### • Les journées portes ouvertes entreprises à la CCI de Grenoble

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble organise la 14<sup>e</sup> édition des Journées portes ouvertes entreprises qui se déroulera du **13 au 20 octobre 2016**.

Ce sont 120 entreprises qui ouvriront leurs portes au grand public.

Synonymes d'emploi, d'innovation et de développement, présentes partout, les entreprises sont souvent discrètes et il peut être difficile de déceler ce qui se passe en coulisses...

Les Journées portes ouvertes offrent cette occasion unique de découvrir de manière concrète et vivante la vie économique de notre territoire, en visitant les entreprises qui participent à l'opération.

Les activités à découvrir sont très diverses : des commerces, des entreprises industrielles ou de services, que ce soit dans les secteurs de la santé, l'électronique, les nanotechnologies, le bois, la métallurgie, les professions du conseil, de la communication, les centres de formation, l'hôtellerie, ou encore la gastronomie...

Tous les territoires sont représentés : Bièvre-Valloire, Sud-Grésivaudan, Vercors, Matheysine, Grésivaudan, Chartreuse, Voironnais, agglomération grenobloise.

Chiffres clés 2015 : 120 entreprises participantes, 6 158 visiteurs, 95 % des visiteurs portent une appréciation positive sur l'opération JPO.

Nous vous attendons nombreux pour rencontrer les chefs d'entreprise et découvrir leur savoir-faire et leur passion !

Les inscriptions se font sur le site Internet dédié à compter du 1<sup>er</sup> septembre : [www.jpo.grenoble.cci.fr](http://www.jpo.grenoble.cci.fr)

Cette opération est réalisée en partenariat avec la Banque populaire des Alpes, le Département de l'Isère, Le Dauphiné Libéré, téléGrenoble et Présences.

Conformément à l'article 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données nominatives. Afin d'exercer ce droit, vous pouvez contacter la Mairie par le biais de notre formulaire de contact sur le site ou par courrier postal.

